

Commune de TART-LE-HAUT

ARRETE DU MAIRE

21110 TART LE HAUT

N°02-2014

Objet : Délégation à la 2^{ème} Adjointe

Le Maire de Tart le Haut,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2122-18, L 2122-19, L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 30 Mars 2014 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjointes,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame GOMES DA SILVA Céline, 2^{ème} Adjointe, est déléguée :

- Pour la surveillance des logements communaux dont elle assurera le suivi,
- Pour tout ce qui a trait aux fêtes et cérémonies, à savoir l'organisation matérielle des cérémonies et le colis des anciens.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le représentant de l'Etat
- Monsieur le Receveur Municipal
- Et notifié à l'intéressée.

A TART LE HAUT

Le 1^{er} Avril 2014

Le Maire, Daniel BAUCHET